

Yannick KERLOGOT
Député des Côtes d'Armor
4^{ème} circonscription

Guingamp, le 8 juillet 2020

Ministère de la Transition écologique
Madame Barbara Pompili, Ministre
Hôtel de Roquelaure
246 bd Saint Germain
75007 PARIS

Madame La Ministre,

Ore's chère Barbara

Permettez-nous tout d'abord de vous féliciter pour votre nomination au poste de Ministre de la Transition écologique. Nous vous souhaitons pleine réussite dans cette nouvelle mission exigeante et passionnante. Nous entendons travailler avec vous sur les différents dossiers de nos circonscriptions bretonnes dans une véritable réactivité comme l'a souhaité le Premier Ministre ; l'enjeu économique et environnementale de l'agriculture en Bretagne n'est pas à démontrer.

C'est pour l'un de ces dossiers que nous vous interpellons aujourd'hui : la prolifération du choucas des tours, un corvidé protégé par un arrêté de 1987 et une directive européenne dite « directive oiseaux ». Le choucas s'attaque aux cultures de maïs et de légumes causant des dégâts toujours plus importants au printemps et à ce jour non indemnisés.

Depuis plusieurs semaines nous sommes vivement interpellés par la profession agricole, désabusée, et nous procédons à des déplacements sur le terrain, dans des exploitations agricoles de nos circonscriptions. Vendredi dernier, lors d'une rencontre organisée par la FDSEA22 par exemple un agriculteur estimait ses pertes à 15.000 euros pour cet été. Sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor 2.000 hectares ont déjà été dégradés cette année par les attaques groupées des choucas selon les représentants locaux de la FDSEA. La situation finistérienne est plus sensible encore.

En plus d'empoisonner depuis des années le quotidien des agriculteurs, ce problème de la prolifération de cet oiseau, à la fois nuisible et protégé, mine également la relation entre nous, élus, et l'ensemble des agriculteurs locaux car les mesures mises en œuvre n'améliorent pas la situation. Bien que des autorisations de régulation par dérogation du statut de protection de l'espèce sont prises depuis 2011 et que des quotas de tirs par des chasseurs agréés ont progressivement atteint les 20.000 unités, le problème reste entier.

Les autorités préfectorales ne peuvent que constater l'échec des opérations de régulation malgré l'augmentation régulière des quotas de prélèvement, les mesures d'effarouchement ayant atteint leur limite depuis longtemps face à l'intelligence particulière de ces oiseaux...

En Bretagne, initialement dans le Finistère puis dans les Côtes d'Armor et aujourd'hui dans le Morbihan, les choucas profitent du gîte et du couvert et se multiplient sans peine... Tous les départements bretons sont dorénavant touchés.

Fin 2019, nous avons interrogé sur ce sujet Elisabeth Borne, ministre et Emmanuelle Wargon, ancienne Secrétaire d'Etat auprès du ministère de la Transition écologique, qui nous ont confirmé la mise en place d'une étude scientifique de deux ans financée par l'Etat et réalisée en collaboration avec l'université de Rennes afin de mieux connaître cette espèce. Cette étude, qui a effectivement commencé en début d'année - mais qui a pris du retard du fait de la crise sanitaire - n'a pas encore livré ses pré-conclusions. Elle laisserait entendre toutefois l'inefficacité de l'abattage des choucas. Les agriculteurs, qui collaborent avec les sociétés de chasse locales, n'auront toutefois pas la patience d'attendre deux ans. Ils nous réclament des actions et des résultats rapides.

Voilà rapidement dressé, Madame la Ministre, l'enjeu de la prolifération du choucas sur nos terres bretonnes. Mesurer avec vous cette réalité sur le terrain constituerait une première réponse en direction des agriculteurs. Organiser votre venue dans les prochaines semaines serait un signe fort en direction d'hommes et de femmes découragés, épuisés ne comptant pas leurs heures de travail, qui attendent des réponses. Nous restons bien entendu à votre disposition pour échanger sur cette proposition afin de pouvoir annoncer des mesures concrètes attendues.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Avec tous nos encouragements
de la Ministre

Yannick Kerlogot,

Député.



Liste des cosignataires :

Laurence Maillart-Méhaignerie, députée de la 2^e circonscription d'Ille-et-Vilaine
Sandrine Le Feur, députée la 4^e circonscription du Finistère
Didier Le Gac, député de la 3^e circonscription du Finistère
Annaïg Le Meur, députée de la 1^{re} circonscription du Finistère
Éric Bothorel, député de la 5^e circonscription des Côtes d'Armor
Graziella Melchior, députée de la 5^e circonscription du Finistère
Liliana Tanguy, députée de la 7^e circonscription du Finistère
Christine Cloarec-Le Nabour, députée de la 5^e circonscription d'Ille-et-Vilaine
Hervé Pellois, député de la 1^{re} circonscription du Morbihan
Nicole Le Peilh, députée de la 3^e circonscription du Morbihan
Jean-Michel Jacques, député de la 6^e circonscription du Morbihan
Hervé Berville, député de la 2^e circonscription des Côtes d'Armor
Gaël Le Bohec, député de la 4^e circonscription d'Ille-et-Vilaine

16 place du Champ au Roy – 22200 Guingamp

Tél. 02 96 12 15 23 – accueil.permanence@kerlogot.bzh

Bruno Joncour, député de la 1^{re} circonscription des Côtes d'Armor
Erwan Balanant, député de la 8^e circonscription du Finistère

16 place du Champ au Roy – 22200 Guingamp
Tél. 02 96 12 15 23 – accueil.permanence@kerlogot.bzh
